



Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**



**51e RALLYE NATIONAL
SAINT ETIENNE/ FOREZ
24 et 25 juin 2022**

**Coupe de France des Rallyes 2022 coefficient 3
Championnat Rhône Alpes des rallyes 2022
Challenges Asa Forez 2022**

Avec le concours de :
Le Département de la Loire
La Ville de Saint-Etienne

Et l'aimable participation des communes traversées :
Dunières - Marlhes - Planfoy – Riotord – St-Bonnet le Froid –
St-Genest Malifaux – St-Julien-Molhesabate - St-Régis du Coin –

Règlement particulier Sportif

Ce règlement complète le règlement standard des Rallyes Français

51e RALLYE NATIONAL SAINT ETIENNE/FOREZ

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement :	A réception du visa FFSA
Ouverture des engagements :	A réception du visa FFSA
Clôture des engagements :	Lundi 13 juin 2022
Parution du carnet d'itinéraire	sur le site de l'Asa du Forez à partir du mercredi 15 juin 2022
Vérification des documents et des voitures (Signature GT) :	vendredi 24 juin 2022 de 10h00 à 14h00
Parc fermé : après vérifications techniques	vendredi 24 juin 2022 de 10h00 à 14h00 Stade Geoffroy GUICHARD à Saint-Etienne
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	le vendredi 24 juin 2022 à 13h00
Publication des équipages admis au départ :	vendredi 24 juin 2022 à 16h00 et sur le site : www.asaforez.com
Publication des heures et ordres de départ :	vendredi 24 juin 2022 à 16h00 et sur le site : www.asaforez.com
Publication du classement partiel de la 1 ^{ère} étape et heures et ordres de départ de la 2 ^{ème} étape samedi 25 juin	vendredi 24 juin 2022 à 23h15 et sur le site : www.asaforez.com
Briefing des véhicules « encadrant » (obligatoire)	vendredi 24 juin 2022 à 14h00 - PC Course
Départ 1 ^{ère} étape (11e VHC): parking Stade Geoffroy Guichard	vendredi 24 juin 2022 à 17h00
Arrivée 1 ^{ère} étape (11e VHC): parking Stade Geoffroy Guichard	vendredi 24 juin 2022 à 19h41
Départ 2 ^{ème} étape (11e VHC): parking Stade Geoffroy Guichard	samedi 25 juin 2022 à 07h30
Arrivée 2 ^{ème} étape : parking Stade Geoffroy Guichard	samedi 25 juin 2022 à 17h04
Publication des résultats du Rallye :	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Vérifications finales : Garage Renault à St-Etienne	samedi 25 juin 2022 à partir de 17h34
Remise des prix : sur le podium d'arrivée	Stade Geoffroy GUICHARD à St-Etienne

Tableau d'affichage : Parc fermé au parking du Stade Geoffroy GUICHARD

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du **Forez** organise en qualité d'organisateur administratif et technique, les 24 et 25 juin 2022, un rallye national automobile dénommé :

51^{ème} RALLYE NATIONAL SAINT-ETIENNE / FOREZ

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la **F.F.S.A.**, numéro : 300 en date du : 15/04/2022
et par la Ligue Régionale du Sport Automobile Rhône-Alpes sous le numéro : N13 en date du : 31/03/2022

Comité d'Organisation

Le Président Louis-Jean VILLARD et les membres du Comité Directeur de l'Asa du Forez.

Secrétariat du Rallye : A.S.A. du Forez, 23 Rue des Hauts de Terrenoire, 42100 SAINT-ETIENNE

Mail : asa.forez@wanadoo.fr

Permanence le lundi, mardi et jeudi de 9h à 11h et de 14h à 18h - ☎ : 04 77 95 55 55

Accueil téléphonique le vendredi 24 et samedi 25 juin 2022 : 06 59 46 87 75.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la F.F.S.A.

NOTA : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de l'ASA : www.asaforez.com

OBSERVATEUR :

Observateur Ligue Rhône-Alpes : Daniel VERNET (Lic n° 147321 / 05-08)

1.1P. OFFICIELS

Qualité	Nom	Licence	Asa
Présidente Collège des Commissaires Sportifs	Bruno BIGOURDAN	243696	05-05
Membre Collège des Commissaires Sportifs	Jean-Carl ANNOVAZZI	8408	05-20
Membre Collège des Commissaires Sportifs	Armand AGOSTINHO	12775	05-20
Secrétaire du Collège	Martine CELLE	196664	05-20
Directeur de course	Daniel BERTHON	1621	05-20
Directeur de course adjoint et resp VHC	Denis MOCELLIN	3310	05-14
Direction de course Rallye 2	Denis MOCELLIN	3310	05-14

Adjoint à la DC au PC ES 1 (Marlhes vendredi)	Louis-René VERLINE	21427	16-14
Adjoint à la DC au PC ES 3-7(Marlhes samedi)	Albert HURARD	1057	05-20
Adjoint à la DC au PC ES 2-6-10 (St-Régis)	Catherine DESHAYES	220855	05-21
Adjoint à la DC au PC ES 4-8 (St-Bonnet le F.)	Louis-René VERLINE	21427	16-14
Adjoint à la DC au PC ES 5-9 (La Chalencconnière)	Christophe ARSAC	3591	16-14
Organisateur technique	André PORTE	22007	05-20
Directeur d'épreuve ES n° 1 (Marlhes vendredi)	Marc HABOUZIT	7145	16-10
Adjoint délégué ES n°1 (Marlhes vendredi)	Christelle HABOUZIT	128356	16-10
Directeur d'épreuve ES n° 2 (St-Régis)	Bruno MUSELLI	2403	05-08
Adjoint délégué ES n° 2 (St-Régis)	Evelyne LAPALUS	220303	16-12
Directeur d'épreuve ES n° 3-7 (Marlhes samedi)	Arnaud BERTACCHINI	134194	05-20
Adjoint délégué ES n° 3-7 (Marlhes samedi)	Ludovic PION	146299	05-20
Directeur d'épreuve ES n° 4-8 (St-Bonnet le F)	Marc HABOUZIT	7145	16-10
Adjoint délégué ES n° 4-8 (St-Bonnet le F.)	Christelle HABOUZIT	128356	16-10
Directeur d'épreuve inter ES n° 4-8 (St-Bonnet le F)	Jean-Christophe LEROY	5492	07-01
Adjoint délégué inter ES n° 4-8 (St-Bonnet le F)	Florent LASSAIGNE	214854	16-10
Directeur d'épreuve ES n° 5-9 (La Chalencconnière)	Pascal MAGNE	43098	16-14
Adjoint délégué ES n° 5-9 (La Chalencconnière)	Maurice BESSE	2916	16-14
Directeur d'épreuve ES n° 6-10 (St-Régis)	Bruno MUSELLI	2403	05-08
Adjoint délégué ES n° 6-10 (St-Régis)	Evelyne LAPALUS	220303	16-12
Directeur de Course délégué au véhicule tricolore	Jean-Luc DESHAYES	61305	05-20
Adjoint au véhicule tricolore	Yvette CECILLON	11374	05-20
Directeur de Course délégué au véhicule damier	Bernard COUZON	163872	05-20
Adjoint au véhicule damier	Georges BEAL	2910	05-20
Médecin Chef	SAMU 42		
Directeur de Course délégué au véhicule 00	Josyane HURARD	1053	05-20
Délégué au véhicule 000	Bernard CLAVEL	167802	05-20
Commissaire Technique Responsable	Emeric PASCAL	37568	16-10
Commissaire Technique VHC VHRS VMRS	Bernard COQUET	1324	05-08
Commissaire Technique	Gérald MILAMANT	29575	05-25
Commissaire Technique	Gérard JOUVHOMME	51582	16-10
Commissaire Technique	Hervé CANTAT	207953	16-10
responsable C.S. chargé relations concurrents	Annie MALLET	48794	08-05
C.S. chargé relations concurr +VHC+ VHRS+VMRS	André LIOGIER	3362	05-20
C.S. chargé relations concurrents	Michel JUILLARD	12787	16-12
Juge de Faits équipe 1	Fernand VERRIERE	6123	05-20
Juge de Faits équipe 1	Marie-Noëlle FAURE	20376	05-20
Juge de Faits équipe 2	Gilbert REVEL	208706	05-05
Juge de Faits équipe 2	Christiane REVEL	260385	05-05
Responsable des commissaires	Carmen BONNET	7787	05-20
Responsable des radios et transmissions	Concept'com		
Classements	Chrono. Classement Caladois		
DC Responsable des vérifications administratives	Josyane HURARD	1053	05-20
Speaker	Henri BRUYERE	244347	05-20
Véhicule Info Sono	Gilbert MERMET	34846	05-15
Remise des Prix	André PORTE	22007	05-20

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs du rallye, tous les officiels figurant sur le règlement particulier sont déclarés en tant que « juges de fait » pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques ; assistance ; itinéraire du rallye ; comportement anti-sportifs ; etc.... Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.

1.2.P. ELIGIBILITE

Le **51e RALLYE NATIONAL SAINT-ETIENNE/FOREZ**, compte pour la **Coupe de France des Rallyes 2022 coefficient 3**, pour le **Championnat** de la Ligue Régionale du Sport Automobile Rhône-Alpes 2022, et pour les **Challenges ASA FOREZ**.

1.3.P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception d'engagement.

La liste des équipages engagés et les convocations pour les vérifications administratives seront uniquement disponibles sur le site internet de l'ASA : www.asaforez.com

Les vérifications administratives auront lieu le **vendredi 24 juin 2022 de 10h00 à 13h45**, chez SIGNATURE GT – 8-10 rue Gustave Delory à Saint-Etienne. Les vérifications techniques auront lieu le **vendredi 24 juin 2022 de 10h15 à 14h00**, chez SIGNATURE GT – 8-10 rue Gustave Delory à Saint-Etienne Après vérifications, mise en parc obligatoire au parking du Stade Geoffroy Guichard à Saint-Etienne.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées :

Garage RENAULT – Rue Claude Odde à St-Etienne. Tarif horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC.**

1.3.3. «L'équipage devra présenter les combinaisons ignifugées homologuées, les casques homologués et les gants pour le pilote ainsi que tous les éléments de sécurité obligatoires en 2022, lors des vérifications techniques.»

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **51e RALLYE NATIONAL SAINT ETIENNE/FOREZ**, doit adresser au secrétariat du Rallye, la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le **lundi 13 juin 2022** à minuit (cachet de la Poste faisant foi). Les envois en recommandé sont déconseillés, délai de réception plus long.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **150** (cent quarante) voitures maximum, y compris les voitures V.H.C. – VHRS et VMRS

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **545 €**
525 € pour les équipages 50% A.S.A. du Forez.
495 € pour les équipages 100% A.S.A. du Forez.
- sans la publicité facultative des organisateurs : **1090 €**

Engagement avec programme publicitaire :

Pour les sociétés ou entreprises qui prendraient une demi-page de publicité dans le programme officiel du rallye, elles se verraient offrir un engagement gratuit pour le concurrent de leur choix. Montant : 800 €

La demande doit être envoyée par mail en précisant le nom et coordonnées de la société (adresse – téléphone – mail)

Attention date limite pour ce type d'engagement : vendredi 3 juin 2022.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Remboursement des droits d'engagement :

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où le rallye n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.3.1 ORDRE DE DEPART

Pour la 1^{ère} étape, l'ordre des départs du rallye est donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Un reclassement sera effectué à l'issue de la dernière ES courue de la 1^{ère} étape (conforme à l'article 9.5 du Règlement Standard rallyes FFSA)

Horaire d'affichage du reclassement : après la dernière voiture rentrée au parc.

L'attribution de ces numéros sera dans l'ordre croissant en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA. (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ).
- Série 5 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :
A8W, R5/Rally2, Rally2 kit, A7S, RGT/FRGT, GT+, GT10, GT9, Rally3, A7K, F215, F214, A8, N4, R4, Rally4, R3, A6K, R2, F213, A7, N3, A6, Rally5, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées. En ce qui concerne les véhicules ouvriers (0, 00, 000) et les V.I.P., l'organisateur se réserve le droit de les déterminer jusqu'au départ du rallye.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance défini sur le carnet d'itinéraire. Le stationnement des remorques y est interdit.

La vitesse dans le parc d'assistance est limitée à 30 kms/h, une surveillance sera effectuée. Les parcs d'assistance sont destinés à cette seule utilisation, ne sont autorisés à y pénétrer uniquement les équipages et les équipes d'assistance. Toute opération commerciale ou promotionnelle y est interdite, sauf accord préalable avec l'organisateur.

Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque véhicule de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque véhicule de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle du véhicule.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent. La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200 €.
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures
- De disposer, sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures
- La surface attribuée à un concurrent dans le parc d'assistance est de 45 m² environ. Attention tout piquetage sauvage est interdit.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces : *Conforme au règlement standard F.F.S.A.*

ARTICLE 5P. INDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1.P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Pour tous les rallyes (sauf CFR Terre, CFR Tout-terrain et Finale) la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1.P. DESCRIPTION

Le **51e RALLYE NATIONAL SAINT ETIENNE/FOREZ**, représente un parcours de 334,42 km.

Il est divisé en **2 étapes** et **3 sections**. Il comporte **10 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **122,10 km**.

Les épreuves spéciales sont :

Vendredi 24 juin :

E.S. N°1 :	JOUBERT-MARLHES	9,000 km	à parcourir 1 fois
E.S. N°2 :	LA POTHEE/ST REGIS DU COIN	9,700 km	à parcourir 1 fois

Samedi 25 juin :

E.S. N°3-7 :	JOUBERT-MARLHES	9,000 km	à parcourir 2 fois
E.S. N°4-8 :	RIOTORD / ST BONNET LE FROID	20,000 km	à parcourir 2 fois
E.S. N°5-9 :	LA CHALENCONNIERE / LES MAZEAUX	13,000 km	à parcourir 2 fois
E.S. N°6-10 :	LA POTHEE/ST REGIS DU COIN	9,700 km	à parcourir 2 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2.P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le: **Samedi 18 juin de 9h00 à 17h00, dimanche 19 juin de 9h00 à 13h00 et vendredi 24 juin de 8h00 à 11h30**

Responsable des reconnaissances : Mr Jean-Luc DESHAYES (06 08 92 63 30)

Les reconnaissances sont donc formellement interdites en dehors de ces jours et horaires

Le nombre de passages en reconnaissance est **limité à 3 au maximum. Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit. Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.**

Attention le road-book sera disponible uniquement sur le site de l'Asa du Forez (www.asaforez.com) à partir du mercredi 15 juin 2022.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

- 7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :
- Commissaires de route : Chasuble orange avec Fonction
 - Chefs de poste : Chasuble orange avec Fonction

7.2.12P. Les organisateurs pourront prévoir à l'arrivée du rallye le reclassement des premiers du classement général afin que ces derniers se présentent dans l'ordre du classement au podium d'arrivée.

7.3.17. Nouveau départ après abandon

Officiels chargés du nouveau départ après abandon :

Directeur de Course : Denis MOCCELIN (Lic n° 3310/ 05-14)

Commissaire technique : Gérald MILAMANT (Lic n° 29575 /05-25)

Tout équipage ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante.

Toutefois, si l'équipage n'a pas l'intention de réintégrer le rallye, il doit en informer le Directeur de Course en remplissant le formulaire situé au verso du road book (« abandon final »). L'équipage doit remettre le formulaire à la Direction de Course dès que possible et, si cela est réalisable, avant la publication de la liste du nouveau départ.

Il pourra réintégrer le rallye uniquement après avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier.

Les équipages réintégrant le rallye ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, à l'exception des éventuels points de bonus (départ, arrivée)

7.5P. EPREUVES SPECIALES (E.S.)

7.5.1P Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde (1/10^{ème})

7.5.17.3. Les dépanneuses de l'organisation peuvent être missionnées par le Directeur de Course dans le seul but de libérer la route si nécessaire.

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des véhicules accidentés, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A. et au règlement de la Coupe de France 2022.

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix se fera de la manière suivante:

GENERAL		- de 110 partants	à partir de 110 partants
Premier		500 €	640 €
Deuxième		360 €	500 €
Troisième		250 €	300 €
Féminin		250 €	250 €

CLASSE (x 34)		
Premier	De 1 à 4 partants	250 €
	A partir de 5 partants	500 €
Deuxième	A partir de 6 partants	240 €
Troisième	A partir de 9 partants	120 €
Quatrième	A partir de 12 partants	60 €

Coupes :

- Une coupe à chacun des trois premiers du classement général.
- Une coupe à chacun des trois premiers de chaque groupe.
- Une coupe au tiers du nombre des partants de chaque classe.
- Une coupe au premier équipage féminin.

Les coupes du groupe et de la classe ne sont pas cumulables. Trois coupes seront remises à des Commissaires de Route. La liste des coupes n'est pas limitative, possibilité de primer jusqu'au 8ème pour les classes très chargées.

La remise des prix se déroulera le **Samedi 25 juin 2022 au podium d'arrivée, parking du Stade Geoffroy Guichard à Saint-Etienne à partir de 17h04.**

S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement ne sera envoyé. Ils seront disponibles sur le site de l'Asa du Forez : www.asaforez.com